

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Vilém Holan, ministre de la Défense de la République tchèque.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque aujourd'hui le Règlement à la suite des observations que le premier ministre a formulées durant la période des questions, hier, au sujet des résultats de l'élection du Président.

Le paragraphe 3(6) du Règlement dispose que:

Lorsque tous les députés qui le désirent ont voté, le Greffier de la Chambre vide l'urne, compte les bulletins et, une fois satisfait de l'exactitude du compte, détruit les bulletins, ainsi que tout registre du nombre de voix recueillies par chaque candidat, qu'il ne divulgue en aucune façon.

En ce qui a trait au député d'Ottawa—Vanier, le premier ministre a déclaré hier ce qui suit, comme en témoigne la page 8170 du hansard:

... que le poste que vous occupez lui a échappé par deux voix. Nous étions tous d'avis que les deux candidats étaient des personnes de grande valeur et M. Gauthier n'a perdu que par deux voix.

Ce faisant, le premier ministre a donné l'impression qu'il était en possession de renseignements censés être secrets. Il a ainsi remis en question tout le processus. Je tiens simplement à m'assurer qu'on a suivi les règles de la Chambre et qu'on s'en est tenu au Règlement.

Je veux donc demander au premier ministre si ses observations n'étaient que pures. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je prends note de ce rappel au Règlement.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en son absence, le premier ministre m'a demandé de dire à la Chambre qu'il voulait simplement préciser qu'il y avait eu deux votes. Je pense que tous ceux qui ont suivi les travaux de la Chambre cette journée-là savent qu'il y a effectivement eu deux votes.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je ne veux pas me lancer dans un débat sur cette question. Le député souhaite-t-il intervenir au sujet du même rappel au Règlement?

Travaux de la Chambre

M. Hermanson: Monsieur le Président, même dans votre réponse qui figure également dans le hansard, vous avez déclaré, en gros, que vous ne saviez pas jusque-là que vous aviez gagné par deux voix.

Il est évident que le premier ministre doit donner certaines explications à la Chambre.

Le Président: À l'ordre! Bien entendu, je n'aurais pas dû intervenir comme je l'ai fait. Ce qui m'a vraiment surpris, c'est que je n'ai pas encore rencontré un député qui n'a pas voté pour moi.

Je vais prendre note de ces deux déclarations et, au besoin, je ferai rapport à la Chambre à ce sujet.

● (1505)

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, dans le cadre des déclarations de députés, le député de Vancouver—Sud a dit que le chef du Parti réformiste devait s'excuser d'avoir induit les Canadiens en erreur.

Je voudrais préciser que, selon le commentaire 489 de Beauchesne, il est non parlementaire d'accuser un député d'«avoir induit le public en erreur». Je vous demande, monsieur le Président, de rendre une décision dans ce cas et d'inviter peut-être le député à retirer ses paroles.

Le Président: Je vais devoir examiner le compte rendu. En général, l'expression «induit en erreur» peut signifier qu'on l'a fait par inadvertance. Par contre, si on accusait un député d'«induire en erreur délibérément», cela serait sûrement irrecevable. Je vais me pencher sur le compte rendu.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je voudrais poser la question habituelle du jeudi et demander à mon honorable collègue, le secrétaire d'État, quel sera le menu législatif pour les prochains jours?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi et si nécessaire demain, nous allons continuer l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-57, Loi de mise en oeuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

[Traduction]

Nous poursuivrons avec l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-55, la loi sur les droits de surface du Yukon.

Depuis le début de cet automne, le Comité permanent des finances mène officiellement, pour la première fois, des consul-